



# PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

Cayenne, le 16 JAN 2024

Direction Générale de la Sécurité, de la Réglementation  
et des Contrôles  
Direction de l'Ordre Public et des Sécurités  
Coordination Départementale de Sécurité Routière

Le préfet

À

Destinataires in fine

**Objet :** Appel à projets 2024 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

**Pièces jointes :**

- Le règlement du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)
- Le modèle de la fiche descriptive d'action locale – PDASR 2024

Le bilan provisoire de l'accidentalité routière en Guyane, arrêté au 31 décembre 2023 montre d'ores et déjà une dégradation des comportements sur nos routes. En effet, par rapport à 2022, même si le nombre de personnes tuées sur la route reste identique, les autres indicateurs sont largement dégradés. En 2023, le nombre d'accidents a été plus élevé de 6 % et le nombre de blessés a augmenté de 14 %.

Dans la majorité des accidents corporels, le comportement des usagers de la route est en cause. Il est principalement lié au non-respect des règles du Code de la route (38 %), à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique (13 %) et/ou après avoir consommé des stupéfiants, et enfin, à une vitesse excessive ou inadaptée (10 %). Cette dernière un facteur déclencheur et aggravant des accidents.

Il est donc indispensable de poursuivre les efforts en matière de sensibilisation et de lutte contre l'insécurité routière.

L'objectif de cet appel à projets est de mobiliser et de soutenir l'ensemble des acteurs locaux de la Guyane pour obtenir une réduction significative du nombre de blessés et de tués sur la route.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) concourt à la réalisation des actions de sécurité routière par l'implication des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), ainsi que par l'octroi de subvention et de matériel pédagogique aux porteurs de projets.

Les orientations prioritaires pour la Guyane sont les suivantes :

- Les deux-roues motorisés ,
- Les conduites à risque ,
- Les nouveaux modes de mobilité dite "douce" ,
- Les risques routiers professionnels ,
- Les jeunes ,
- Les seniors.

Ces projets doivent permettre de diffuser l'information et de toucher de manière assez large nos

usagers de la route par la sensibilisation aux bonnes pratiques, au partage de la route, et aux bons réflexes à adopter lors de leurs déplacements routiers.

Une attention particulière sera portée aux projets d'envergure (caractère innovant, nombre de bénéficiaires) et multi-partenariaux.

Afin d'élaborer un programme annuel cohérent, je vous invite à me faire part de vos propositions, (y compris celles pour lesquelles vous ne sollicitez pas d'aide financière) pour l'année 2024, **avant le 29 février 2024**, en complétant le formulaire de candidature intitulée fiche descriptive d'action locale (PDASR 2024) ainsi que les pièces justificatives qui sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Guyane : [www.guyane.gouv.fr](http://www.guyane.gouv.fr).

Votre dossier devra être adressé au bureau la sécurité routière **au plus tard, le jeudi 29 février 2024**.

- soit par courrier à l'adresse suivante :  
Services de l'État en Guyane, DGSRC /DOPS, rue Fiedmond, BP 7008 ,97307 Cayenne.
- soit par courriel à l'adresse : [coordination-securite-routiere@guyane.gouv.fr](mailto:coordination-securite-routiere@guyane.gouv.fr)

Les porteurs de projets ayant transmis une fiche projet complète, accompagnée des justificatifs nécessaires (devis, partenariats, ...) seront informés par arrêté préfectoral du montant éventuel de la subvention.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projet auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine.

Parce que la sécurité routière repose sur la mobilisation de tous, je vous remercie vivement de votre engagement aux côtés de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière en Guyane.

Le Préfet,



Antoine POUSSIER

### Liste des destinataires

- Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomérations du Centre Littoral (CACL)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG)
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Savannes (CCDS)
- Madame la Présidente de la Communauté de l'Ouest Guyanais (CCOG)
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de Guyane (AMG)
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Guyane
- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale (DTPN)
- Monsieur le Général, commandant de la gendarmerie de Guyane
- Monsieur le Général, commandant les forces armées de Guyane
- Monsieur le Colonel, commandant le régiment du Service Militaire Adapté de la Guyane (RSMA)
- Monsieur le Procureur de la République — Tribunal de Grande Instance de Cayenne
- Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire Général des services de l'État en Guyane .
- Monsieur le Sous-Préfet de la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni
- Monsieur le Sous-Préfet de la sous-préfecture de Saint-Georges de l'Oyapock
- Monsieur le Sous-Préfet, Directeur Général de Coordination et de l'Animation des Territoires (DGCAT)
- Monsieur le Directeur Général de l'Administration des services de l'État en Guyane (DGA)
- Monsieur le Directeur Général adjoint de la Cohésion et des Populations (DGCOPOP)
- Monsieur le Directeur Général des Territoires et de la Mer (DGTM)
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Mesdames et Messieurs les Délégués du préfet
- Monsieur le Recteur de l'Académie de Guyane
- Monsieur le Président de l'Université de Guyane
- Monsieur le Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane (CGSS)
- Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Guyane (CCIG)
- Madame la Présidente de la Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Guyane (CMAG)
- Madame la Présidente du Mouvement des Entreprises De FRANCE en Guyane (MDEF)
- Monsieur le Président du Groupement des Assureurs des Antilles-Guyane
- Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR)
- Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Locale des Transports Publics des Personnes (CLT3P)
- Monsieur le Président du Comité de Cyclisme en Guyane
- Monsieur le Président de la Fédération Française des Motards en Colère - Délégation Guyane (FFMC)
- Madame la Présidente de l'Association des Familles Rurales de France
- Mesdames et Messieurs les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR)

